



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du mercredi 26 juin 2024

Présidence :	M. Alain Petitpierre
Secrétaire :	Mme Aurélia Bally
Scrutateurs :	MM Nicolas Pavillard et Ludovic Hauter
Convocation :	du 09.06.2024, personnelle et publique

1. Appel et adoption de l'ordre du jour

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux et demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 47 – 24 excusés
 Quorum (1/3) : 16
 Membres présents : 18 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 10

Puis M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour qui se présente comme suit en précisant qu'il y a eu une coquille dans la version publiée dans la BAO. L'assemblée va se dérouler avec la convocation que les membres ont reçue et qui a été affichée au pilier public.

1. Appel et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.12.2023
3. Assermentation(s) - Démission(s)
4. Communications du président
5. Communications de la déléguée à l'ASIGE
6. Communications de la commission de recours
7. Communications de la municipalité
8. Préavis 01-2024 rapport de la municipalité sur les comptes et gestion de l'année 2023
9. Préavis 02-2024 arrêté d'imposition 2025
10. Préavis 03-2024 réfection et étanchéité du balcon du battoir
11. Préavis 04-2024 adoption du plan routier traversée du village, rond-point et trottoir, réfection de la route depuis Montavaux au collège
12. Nomination du bureau du Conseil général 2024-2025
13. Nomination de la commission de gestion 2024-2025
14. Nomination de la commission de recours 2024-2025
15. Interventions individuelles et divers.

Aucune remarque n'étant faite, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité à main levée.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.12.2023

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal de la séance du 14.12.2023 par courriel et ont pu en prendre connaissance il n'est donc pas lu.

M. le Président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité à main levée.

3. Admission(s) – démission(s)

Le bureau du Conseil général a reçu une démission, il s'agit de,

- [M. Cyril Cachin](#)

Il se retire du Conseil général et de la commission de gestion.

Une personne souhaite rejoindre le Conseil général. M. le Président l'invite à se lever et à venir devant l'assemblée.

Il s'agit de

- [Mme Nathalie Cottet Betrix](#)

M. le Président la remercie, lui souhaite la bienvenue et lit le serment d'assermentation.

Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Puis lui demande de lever la main droite et dire « je le promets ».

[Mme Nathalie Cottet Betrix](#) est nommée par applaudissement. Elle est désormais membre du Conseil général et elle peut délibérer.

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 47

Quorum (1/3) : 16

Membres présents : 19 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Majorité absolue : 10

4. Communications du président

M. le Président prend la parole et rend hommage à ceux qui nous ont quitté, Mme Suzanne Guignard, ancienne secrétaire municipale et Mme Anna Haueter l'une des plus ancienne commerçante du village que les anciens ont bien connue et se souviennent avec nostalgie. Il demande à l'assemblée de se lever et observer un moment de silence.

Une grosse pensée également à nos agriculteurs qui doivent faire face à la tempête de cette nuit et pour lesquels nous espérons que tout n'est pas perdu.

Après le départ de M. Olivier Schülé il remercie de faire bon accueil à M. Damien Gfeller qui a accepté de rejoindre la Municipalité. Il est applaudi par l'assemblée.

Les mois qui viennent vont donner vie aux décisions qui ont été prises en permettant la sécurisation de la traversée du village.

Pour terminer, il rappelle que le corps électoral est convoqué le 22 septembre prochain pour la votation fédérale et remercie l'assemblée d'y participer aussi nombreuse que lors du dernier scrutin.

5. Communications de la déléguée à l'ASIGE

En l'absence de la déléguée Mme Sabine Delachaux, M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et informe qu'au vu des oppositions, le collège provisoire de Champagne ne pourra pas être en fonction pour la rentrée scolaire 2024 comme prévu. Nous n'avons pour l'instant pas beaucoup de précisions quant aux nouveaux horaires CFF 2025 ainsi que pour les nouveaux mandats Car Postal. Le budget 2024-2025 a été accepté sans trop d'augmentation. L'ASIGE a un projet pour un nouveau collège à Montagny-près-Yverdon. Le nombre de classe est à définir. Pour l'instant pas de détail concernant le budget.

Il informe que les porta cabines qui se situent sur le terrain de l'entreprise Cand Landi sont à la Commune de Champagne. C'est eux qui décident de leur sort.

6. Communications de la commission de recours

M. Denis Ruch informe qu'il n'y a rien à signaler pour l'instant.

7. Communications de la municipalité

M. le Syndic salue l'assemblée et remercie tout le monde d'être là ce soir.

Il remercie M. Damien Gfeller, nouveau municipal, de s'être engagé pour son village.

Concernant ses dicastères,

- Administration/RH : A la suite des absences justifiées de la boursière, Mme Chrystèle Vidmer, nous avons mandaté M. Jean-Michel Brand comme boursier intermédiaire au mois de février 2024. Mme Chrystèle a demandé à la Municipalité d'être libérée de son poste à fin mai 2024. La Municipalité a accepté cette décision afin d'offrir une continuité à la bourse de la Commune. La Municipalité a demandé à M. Jean-Michel Brand s'il était d'accord de continuer son mandat auprès de la Commune d'Orges. Il a accepté ce travail et il est donc devenu le boursier de la Commune depuis le 15 mars 2024. Il remercie M. Jean-Michel Brand de nous avoir accompagné et d'avoir accepté ce travail afin d'assurer une continuation de qualité pour notre Commune. M. Jean-Michel Brand est boursier de la Commune de Sainte-Croix, il connaît donc bien les mandats et subtilités liés aux bourses communales et a déjà un regard sur le nouveau logiciel MCH2 qui sera utilisé en 2025 par toutes les communes vaudoises.
- Police des constructions : La mise à l'enquête du terrain de sport a été faite. Nous avons reçu une opposition qui sera traitée ces prochains jours.
- Urbanisme : Nous sommes toujours en attente d'un retour du Canton pour le PACom.

- Finances : Elles sont à l'ordre du jour.
- Routes : La mise à l'enquête pour la traversée du village s'est bien passée, il n'y a eu aucune opposition. Des discussions ont eu lieu avec certains habitants riverains. Une remarque a été faite pour le préavis 04-2024.

Un article est paru dans le BAO de Baulmes. Les travaux vont commencer le lundi 1^{er} juillet et vont se poursuivre jusqu'à la fin du mois d'octobre. Il y aura pas mal de trafic à cause d'une déviation mise en place.

- Écoles : Remarques mentionnées au point 5.

Communications de M. Damien Gfeller, municipal

Il salue l'assemblée et informe avoir rejoint la Municipalité il y a 3 mois dans une période assez chargée mais tout se passe bien. Il remercie M. Olivier Schülé pour la transmission d'informations ainsi que la secrétaire et le boursier pour la collaboration qui est excellente.

- SDIS NV : Il fonctionne très bien et répond aux exigences de l'ECA. Le Comité de direction va venir auprès des différentes communes concernant la modification des statuts et l'augmentation de la taxe de CHF 5.50 par habitant. Il y aura plus d'informations à ce sujet cet été ou cet automne. Tout ceci devra être traité par une commission et passer devant le Conseil. Il informe être à disposition pour des informations supplémentaires.
- Police : Un 1^{er} contrôle radar a eu lieu le 15 février dernier à la rue des Fontaines avec 152 véhicules contrôlés et 4 dénoncés. Un 2^{ème} contrôle a eu lieu le 24 mai dernier, toujours à la rue des Fontaines avec 175 véhicules contrôlés et 3 dénoncés. La Police a dû intervenir 54 fois sur le territoire de la Commune pour diverses raisons (accidents, animaux, transports spéciaux, véhicules suspects, individus perturbés, etc.)

Une réflexion est en cours pour réglementer les places de parc communale et le battoir (Macarons, zone limitée dans le temps). Pas encore de décision prise pour le moment. En attente de la fin des travaux dans le village.

- ORPC : A ce jour, les promesses sont tenues, les nouveaux locaux ont été inaugurés à Orbe le 6 juin 2024. Ils sont adaptés et fonctionnels.
- Éclairage public : Il y a toujours un petit souci, déjà connu, d'invasion de fourmis en cours de réfection.

Il informe que dans la nuit du 12 au 13 août 2024, la Commune participera à nouveau au projet Perséides. Il s'agit de la nuit des étoiles filantes. L'éclairage public sera éteint dès 22h.

- Déchetterie : La modification de la zone des déchets verts a permis d'avoir un meilleur accès et plus de place au niveau inférieur. Il rappelle que la Commune se doit de tenir les comptes qui sont déficitaires depuis plusieurs exercices, ceci est dû aux coûts des transports et au volume des déchets qui ont augmentés. Un nouveau règlement sur la taxe déchets est en cours d'élaboration. Un préavis sera présenté à ce sujet au prochain Conseil général. Des palissades ont été posées du côté de la route de Giez et du chemin de la Chaux, des nouveaux conteneurs de 140lt ainsi que des conteneurs pour des bio déchets ont été installés. Une circulaire sera distribuée prochainement avec des informations. Il serait intéressant financièrement, pour la rétrocession financière, de pouvoir déposer les sacs taxés dans les conteneurs du village et non plus à la déchetterie. Le conteneur actuel à la déchetterie ne serait pas enlevé. La rétrocession financière pour les sacs taxés déposés à la déchetterie est partagée avec la Commune de Vugelles.

M. Damien Gfeller rappelle qu'il est interdit de déposer des cendres dans les conteneurs de compost tout comme la litière des chats.

Il précise que l'abréviation ORPC signifie « organisation régionale de la protection civil » et l'abréviation SDIS « service départemental d'incendie et de secours » il est formé de quatre sites : Yverdon-les-Bains, Grandson, Yvonand et Concise.

Pour le moment les déchets verts nous coûtent de l'argent. Avoir un créneau supplémentaire n'est pas envisageable car il faut la présence de notre employé communal. Les heures de notre employé communal, quand il travaille à la déchetterie, sont attribuées au compte déchets. C'est réparti entre Vugelles et Orges. Pour engager des jeunes qui recherchent des petits jobs d'été, il faut avoir confiance, les former et pour une saison cela n'est pas forcément rentable. Un système d'installation d'un portail à carte coûte cher. Le côté administratif et la gestion vont augmenter les frais de CHF 10.00 à CHF 15.00 par habitant.

Le nouveau Règlement en cours d'élaboration concerne uniquement le financement et non la gestion et la recherche d'autres solutions. Il doit encore passer chez M. Prix. Il n'y aura pas de groupe de travail. Un prochain préavis sera présenté.

Communications de M. Sébastien Wenger, municipal

- Forêts : Selon des discussions avec Mme Jorand, garde-forestière, des travaux devront être effectués rapidement afin d'endiguer le bostryche. A la suite des tempêtes de l'année passée, des travaux ont été effectués sur des bois secs et couchés sans être marqués par la garde-forestière. Les travaux aux abords des forêts doivent être faits en accord avec la garde forestière afin d'éviter des soucis par la suite. Au bout de 10 ans, ce n'est plus le cadastre qui fera renouveler la forêt mais l'environnement qui aura changé. Une coupe rase a été effectuée dans les bois de Mornand. Il y a beaucoup de résineux malades. Une plantation subventionnée est prévue, elle sera faite avec la garde forestière afin de planter des essences qui vont aider la forêt à aller mieux ces prochaines années. Projet à suivre.
- Abattoirs d'Orbe : Les travaux avancent bien ils devraient être terminés fin 2024, début 2025.
- Espaces verts – développement durable : Nous avons toujours pas mal de problèmes avec les frelons asiatiques. C'est un souci pour les agriculteurs. L'année passée dans le Nord vaudois, 40 nids ont été trouvés. En cas de questions, on trouve beaucoup d'informations sur le site internet du Canton de Vaud.

Il informe que nous avons un volume important de bois qui ne peut pas être valorisé à cause du bostryche. Il faudrait pouvoir le cultiver avant qu'il soit sec mais ce n'est pas possible. L'année 2023 a été bouclée avec une perte. Concernant les arbres remarquables, la liste doit être validée par le Canton. Ensuite, toutes les personnes qui ont un arbre remarquable seront informées. Des informations seront transmises lors du prochain Conseil général.

Communications de M. Nicolas Piaget, municipal

- Réseau d'eau : Un nouveau Règlement est en cours d'élaboration sur l'alimentation de l'eau et l'épuration. Il a été envoyé au Canton et revenu en retour pour des modifications. Il a aussi passé devant M. Prix. Concernant le problème des pertes dans l'épuration et de pouvoir faire correctement, c'est en cours. Des hydrantes ont été remises en état. La STEP continue de faire des améliorations, c'est positif.
- Informatique : Le nouveau système a été mis en place, tout continue à fonctionner.
- Cimetière : Cela devient problématique, il faut faire un peu de place. Les plus anciennes tombes datent de 1950. Normalement c'est 30 ans.

Il informe que pour le moment le principal challenge de la STEP c'est de maintenir les valeurs, la qualité et avoir le moins de déchets possibles. Les installations ne sont pas à la pointe de la technologie mais elles sont à jour, ça fonctionne bien, nous sommes toujours dans des bonnes valeurs. Le seul problème pour l'avenir c'est les micropolluants qui ne sont actuellement pas traités. Raison pour laquelle plusieurs STEP s'arrêtent et se regroupent pour aller à Yverdon-les-Bains. Nous ne sommes pas encore dans ce cas de figure. On retrouve souvent de la peinture, de la graisse, etc. On a de l'eau colorée. On doit faire attention. Un rappel sera fait en même temps que le tout-ménage information pour les déchets verts.

Communications de M. Simon Delachaux, municipal

- Sport : L'association des Potes s'est formée avec des personnes motivées pour organiser des manifestations ou des activités pour les enfants. Ils ont amené un don pour financer en partie le terrain de foot. Une demande d'aide a également faite à l'ADNV.
- Bâtiments : La terrasse du Battoir a été refaite, les travaux ont été bien menés.
- Clocher : Il va devoir être refait prochainement.
- Social : Le programme OASIS marche très bien, c'est un bon système. Les établissements hospitaliers du Nord Vaudois (eHnv) annoncent le lancement d'une phase d'adaptation du projet de nouvel hôpital d'Yverdon-les-Bains, en réponse à la nouvelle estimation financière de sa construction. Le cinéma plein air n'aura pas lieu cette année mais le 28 juin 2025.
- Paroisse : Lors de l'assemblée générale de l'église protestante à Grandson, il n'y avait pas grand monde. Il fera peut-être un tout-ménage pour savoir qui serait intéressé à participer.

8. Préavis 01-2024 rapport de la municipalité sur les comptes et gestion de l'année 2023

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et informe que tout le monde a pu prendre connaissance du rapport. Sa lecture n'est pas demandée. M. Jean-Michel Brand est à disposition en cas de questions.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés.

M. le Syndic précise que nous avons eu un dépassement d'électricité du coût estimé. Une partie est due par l'utilisation du théâtre qui n'est pas reportée. Un contrôle est fait après chaque location afin que tout soit contrôlé et correct. Pour rappel, le rapport de l'OIBT est là pour donner des normes de sécurité.

M. le Président prend la parole et informe que sur proposition de la Municipalité et entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, il demande au Conseil d'accepter le préavis 01-2024, rapport de la Municipalité et sur les comptes et la gestion de l'année 2023 en levant la main.

Le préavis est accepté à l'unanimité par 19 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Préavis 02-2024 arrêté d'imposition 2025

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et précise que la Municipalité a décidé d'attendre encore une année et ne rien modifier pour le moment et de maintenir le taux de 74%.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver l'arrêté d'imposition 2025 tel que présenté.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny.

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Il invite l'assemblée à accepter le préavis 02-2024 arrêté d'imposition 2025 en levant la main.

Le préavis est accepté à l'unanimité par 19 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

10. Préavis 03-2024 réfection et étanchéité du balcon du battoir

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic rappelle qu'il y a eu quelques infiltrations d'eau à la terrasse du battoir. A la suite des transformations en 2008, l'étanchéité de la terrasse du battoir a été faite avec une chape avec une remontée étanche de 8cm. Il y avait toujours un peu d'eau qui coulait dessous jusqu'au jour où nous avons retrouvé à l'intérieur du battoir sous une fenêtre, une immense gouille d'eau sans savoir d'où elle venait et nous avons vu que tout était pourri sous la chape. On a donc pris la décision de la démonter et la refaire. La chape a été refaite en résine. Une porte-fenêtre et la porte de la cuisine ont aussi dû être changées. Le peintre a fait la façade en crépis ainsi que les montants des fenêtres qui étaient noirs.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver ce préavis tel que demandé dans les 4 articles stipulés relatifs à son financement, mais également d'engager la Municipalité à faire une proposition de règlement de ces cas urgents pour la prochaine législature afin de ne plus se trouver en portafaux dans de telles situation.

M. le Président remercie M. William Montagrin.

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de Commission de gestion, et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Il invite l'assemblée à accepter le préavis 03-2024 réfection et étanchéité du balcon du battoir en levant la main.

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'étanchéité du balcon et façades du battoir côté cuisine

Article 2 : d'accorder le crédit nécessaire de Fr. 35'300.00. Le compte d'investissement 350.503.00 est ouvert à cet effet

Article 3 : de financer ces travaux dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours

Article 4 : de prendre acte que cet investissement porté au bilan sur le compte 9143.24.03 sera amorti par le compte 350.331.01 sur une durée de 10 ans conformément aux dispositions légales de MCH2.

Le préavis est accepté à l'unanimité par 19 oui, 0 avis contraire et 0 abstention.

11. Préavis 04-2024 adoption du Plan routier Traversée du village, rond-point et trottoir – réfection de la route depuis Montavaux au collège

M. le Président passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic prend la parole et explique la raison de revenir avec un préavis. Il dit que c'est pour éviter d'avoir des soucis avec la Lrou et avoir des problèmes complémentaires juridiques quand on effectuera les travaux. Ceci a été accepté lors du dernier Conseil en décembre 2023. Il n'y a pas eu d'oppositions mais une observation par apport à l'emplacement d'un passage piéton. La personne a été reçue par la Municipalité. Après discussions et renseignements pris, nous sommes dans l'obligations de faire ce préavis afin que le Conseil accepte le plan présenté ce soir et déjà accepté en décembre 2023. Ce soir il s'agit de confirmer l'adoption de ce plan routier. Le Département a déjà répondu positivement. La 1^{ère} partie sera terminée pour la rentrée scolaire et la 2^{ème} partie pour la fin de l'année.

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à la commission de gestion.

M. William Montagrin, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, recommande au Conseil d'approuver le préavis 04-2024, à savoir :

Article 1 : confirmer l'adoption du Plan routier Traversée du village, rond-point et trottoir – réfection de la route depuis Montavaux au collège

Article 2 : réserver l'approbation du Département compétent

M. le Président remercie M. William Montagrin.

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Au vu du préavis et des résultats de l'enquête publique,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Il invite l'assemblée à accepter le préavis 04-2024 adoption du Plan routier Traversée du village, rond-point et trottoir – réfection de la route depuis Montavaux au collège en levant la main.

Article 1 : confirmer l'adoption du Plan routier Traversée du village, rond-point et trottoir – réfection de la route depuis Montavaux au collège

Article 2 : de réserver l'approbation du Département compétent

Le préavis est accepté à l'unanimité avec 19 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

12. Nomination du bureau du Conseil général pour 2024-2025

Le bureau du Conseil général est composé du Président, du vice-président-e et des scrutateurs. Actuellement les scrutateurs sont :

- M. Nicolas Pavillard
- M. Raphaël Bonvin
- M. Ludovic Haueter
- Mme Noëlle Vuillemin

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de démission. Les 4 personnes ont fait part de leur accord pour poursuivre leur mandat et personne d'autre ne souhaite reprendre une place de scrutateur.

M. le Président demande à l'assemblée de les applaudir pour les reconduire dans leur fonction.

Actuellement le vice-président est :

- M. Serge Müller

Il est absent ce soir mais pas démissionnaire. Personne ne s'annonce pour reprendre la vice-présidence. M. le Président propose de reconduire M. Serge Müller dans ces fonctions en l'applaudissant.

Le poste de Président du Conseil doit aussi être validé pour une année. Personne ne s'annonce pour reprendre ce poste, M. Alain Petitpierre informe que c'est avec plaisir qu'il continue. Il est applaudi. Il remercie l'assemblée pour sa confiance.

Le bureau du Conseil reste inchangé pour la prochaine année.

13. Nomination de la commission de gestion 2024-2025

La commission de gestion était composée de :

- M. Patrick Aerny
- M. Damien Gfeller
- M. William Montagrin
- M. Cyril Cachin
- M. Steeve Duvoisin

Le bureau du Conseil général a reçu trois démissions, il s'agit de M. Damien Gfeller qui est devenu Municipal, M. Cyril Cachin et M. William Montagrin.

Le bureau du Conseil général a reçu 3 candidatures, il s'agit de :

- M. Olivier Perrin
- M. Denis Ruch
- M. Gwenaël Cochand



M. le Président demande à l'assemblée de les applaudir pour les nommer dans leur fonction.

14. Nomination de la commission de recours 2024-2025

La commission de recours était composée de :

- M. Raphaël Bonvin
- M. Denis Ruch
- Mme Mary-France Fleury

Une personne se propose pour reprendre la place de M. Denis Ruch qui est devenu membre de la commission de gestion, il s'agit de :

- Mme Nathalie Cottet Betrix

Elle est nommée par applaudissements.

15. Interventions individuelles et divers

Le bureau du Conseil général n'a pas reçu de remarque ou demande particulière.

M. le Président passe la parole à M. le Syndic qui invite l'assemblée à aller visiter les plans de la future place du Battoir qui sera mise à l'enquête ces prochains jours.

- M. Laurent Décoppet a été surpris qu'il y ait une opposition pour terrain de foot.
- M. le Syndic répond qu'il y a eu beaucoup de choses dont une remarque de la CDAP par rapport au bruit. Dès qu'on aura leur accord, la Municipalité traitera et lèvera l'opposition. Le problème vient aussi du bruit après 22h qui ne pourrait pas être respecté, selon le Règlement de Police, avec l'utilisation de la table de pique-nique.

La DGMR traitera la restriction de circulation avec déviation. Il y aura des feux alternés.

Pour rappel, selon les discussions pour le PACom, le projet d'un petit parking à la sortie du Giron est tombé à l'eau tout comme les 2 places de parc demandées pour les nouvelles constructions au centre du village.

Nous sommes bien contents de ne pas avoir eu plus de dégâts à cause des récentes inondations par rapport à d'autres. Nous allons surveiller l'état des grilles.

Pour information, les personnes qui habitent à la ruelle du Coin sortiront de la ruelle par le rond-point.

- M. Sébastien Wenger trouverait intéressant d'enlever les plantes qui pourrissent dans les deux gros pots devant chez M. Simon Delachaux et y planter des herbes aromatiques.

M. le Président remercie M. William Montagnin pour tout le travail qu'il a fait lors de ces nombreuses années. Il est applaudi.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21 :50 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié. Il souhaite une bonne soirée à tout le monde.

Approbation du PV Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 11 septembre 2024.

Le Président
Alain Petitpierre




La Secrétaire
Aurélia Bally

